

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
29 mars 2024

Date d’affichage :
29 mars 2024

Objet

N° 24.04.12 – 20
Subventions aux associations

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA-SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Patrick BEDAT, Michel DESTENAVE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Patrick BEDAT donne procuration à Michel CASTETS – Michel DESTENAVE donne procuration à Jean BOUHAIN – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Aurélie BERNEDE – Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD

Après étude des demandes de subvention et analyse des données financières transmises,

Afin de continuer à soutenir le tissu associatif local la municipalité propose une augmentation de 4% des subventions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- de voter les subventions communales présentées sur le tableau ci-dessous :

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
ASS Ball Trap	694 €		694 €
ASS Vélo	694 €		694 €
SCS Football	19 485 €		19 485 €
ASS Golf	694 €		694 €
ASS Pelote	694 €		694 €
ASS Pétanque (Serge Viarouge ne prenant pas part au vote)	694 €		694 €
ASS Rugby	34 386 €		34 386 €
ASS Tennis	1 765 €		1 765 €
Les Ecureuils Soustonnais	3 335 €		3 335 €
Sporting (Judo Club)	1 158 €		1 158 €
Handisport (Foyer Lestang)	820 €		820 €
Club d’Aviron (Aurélie Soubeste ne prenant pas part au vote)	2 676 €		2 676 €
ASS Badminton	694 €		694 €
B.R.O.S	694 €		694 €
ASS Running	694 €		694 €

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 12 avril 2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240426-DELIB24_20-DE



	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
CULTURE			
Lous Cadetouns	1 513 €		1 513 €
Harmonie municipale	11 806 €		11 806 €
Chorale Chœur d'Albret	550 €		550 €
Art et Création	109 €		109 €
Cercle Taurin (Patrick Bedat ne prenant pas part au vote)	430 €		430 €
Association Art Lyrique en Aquitaine		12 480 €	12 480 €
Association Lo Gascon a Soston (Aurélié Soubeste ne prenant pas part au vote)	607 €		607 €
Compagnie des Sciences	717 €		717 €
Les amis du Haut Rhin		1 000 €	1 000 €
Soustons Passion		300 €	300 €
ANCIENS COMBATTANTS			
FNACA (section locale)	222 €		222 €
UNACITA (section locale)	222 €		222 €
Association nationale des Anciens Combattants (ANACR)	127 €		127 €
Médaillés Militaires	127 €		127 €
SECTEUR SOCIAL			
Retraités (Club des) (Olivier Peanne ne prenant pas part au vote)	746 €		746 €
Secouristes	1 433 €		1 433 €
Conjoints Survivants	243 €		243 €
Secours populaire Soustons	694 €		694 €
Secours catholique	694 €		694 €
Voisinage	1 146 €		1 146 €
Handiville (Pascal Schwindowsky ne prenant pas part au vote)	597 €		597 €
Donneurs de sang (amicale)	653 €		653 €
ADAVEM	1 765 €		1 765 €
Les Jardins Familiaux de Soustons	837 €		837 €
Les Jardins Partagés	837 €		837 €
SECTEUR SCOLAIRE & ENFANCE			
Coopérative scolaire Isle Verte	2 994 €		2 994 €
Coopérative scolaire école maternelle	2 143 €		2 143 €
Coopérative Collège François MITTERRAND (foyer)	854 €		854 €
Ass. Sportive Scolaire CES Collège François MITTERRAND	597 €		597 €

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 12 avril 2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240426-DELIB24_20-DE



F
Vu, le Maire

	ORDINAIRE	EXCEPT.	Subvention Annuelle
FETES ET TOURISME			
* Comité des Fêtes (Corinne Mancidor, Elisabeth Da Silva, Serge Viarouge ne prenant pas part au vote)	2 865 €		2 865 €
* Comité des fêtes de Costemale	1 037 €		1 037 €
* Comité des fêtes de Hardy	1 037 €		1 037 €
ASSOCIATIONS DIVERSES			
Amicale du Personnel Communal et Du CCAS	17 345 €		17 345 €
Société de Chasse	3 399 €		3 399 €
Société de Pêche	3 399 €		3 399 €
ADRASEC	364 €		364 €
TOTAL	131 286 €	13 780 €	145 066 €

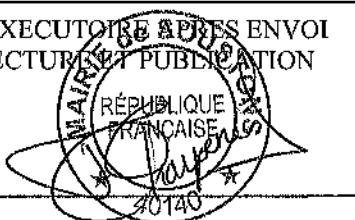
Subventions versées sous réserve de la présentation des documents demandés

*Subvention liée à l'organisation des fêtes de quartier

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 26.04.24

Mme Le Maire,



Soustons, le 23 avril 2024,
Madame Le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

